



Octobre
2018 n°123

Nouvelles de Quéménéven

Keleir Kemeneven

Mairie : 2 rue saint-Laurent

29180 Quéménéven

Tel : 02 98 73 53 33 - Courriel : mairie-quemeneven@wanadoo.fr

Compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2018

calendrier

Sortie Retrouvailles et Loisirs	18 oct.
Cérémonie du 11 novembre	11 nov.
Couscous USQ	17 nov.
Conseil municipal	9 nov.

● Compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2018

Délibération : Budget → Régularisation comptable. Versement 0.17 € sur le budget " les Allées Romaines » ».

● Informations.

> **Point sur la rentrée à l'école** → effectif constant : 82 enfants scolarisés.

> **Point sur l'aménagement du bourg** → Inquiétude du financement. Le coût est de 625000 €. La DETR (Equipement des territoires ruraux) était de 30 % à 40 % au départ du projet sauf qu'elle a été réduite à 20 % pour toutes les communes. La subvention du conseil régional n'est pas encore définie dans la ligne budgétaire de QBO. Il faut calibrer notre capacité financière a rappelé M. Le Maire. La commission des finances se réunira prochainement.

> **Point sur l'assainissement à Kergoat** : l'assainissement → compétence de QBO.

Une consultation a été organisée à Kergoat pour apprécier les souhaits des habitants. Sur les 55 Branchements possibles il y a eu 48 votants : 32 favorables et 16 défavorables. Une réunion est programmée avec QBO prochainement.

> **Remplacement de Françoise Le Seach** (secrétaire de Mairie) qui part à la retraite le 1^{er} novembre 2018. Une réflexion est en cours pour une meilleure organisation des services.

Plan d'adressage de la commune → Harmonisation des panneaux, repenser à la bonne orthographe des noms, plus de cohérence pour faciliter l'accès des secours et être mieux géolocalisé par le GPS.

Sommaire :

Compte rendu du conseil, page 1

Vie sociale, page 2

Infos Mairie, page 3

Vie associative, page 4

Repas CCAS, page 5

Nature /Santé, page 6

Petit jaune :
petitjaune@orange.fr

Passage à l'heure d'hiver dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 octobre.

A 3 heures il sera 2 heures





Banque Alimentaire du Finistère et CCAS Quéménéven

Premier réseau d'aide alimentaire en France

CONVENTION : Le CCAS de Quéménéven a signé une convention avec la Banque

Alimentaire de Quimper afin de venir en aide, ponctuellement, aux personnes de la commune.

Depuis 1984 les Banques Alimentaires fournissent des denrées à de nombreuses associations et CCAS.

L'aide se fait souvent en urgence, avec un panier de diverses denrées, en attendant la constitution d'un dossier auprès d'une assistante sociale.

Contact : Mairie de Quéménéven

Cette année la collecte aura lieu le vendredi 30 novembre et le samedi 1er décembre. La Banque Alimentaire lance sa campagne de recrutement des « gilets orange », la couleur arborée lors de l'opération de la collecte.

Aux entrées des grandes surfaces partenaires, il faudra en effet des équipes étoffées pour assurer un relais continu de distribution des sacs, récupération des denrées, triage et stockage. Il faut entre 10 et 50 bénévoles par magasin pour assurer les rotations. Pour s'inscrire : contacter la Banque Alimentaire au 47 avenue Pierre-Mendez-France à Quimper. Tel : 02 98 53 48 11— adresse courriel : mél.BA290@banquealimentaire.org



PIMMS MOBILE. Inauguration du PIMMS Mobile le 18 septembre en présence de Madame la Sous-Préfète de Châteaulin, Anne Tagand, d'Alain Farges (président du PIMMS Quimper Cornouaille), d'Isabelle Assih (déléguée départementale à l'accessibilité des politiques sociales) et d'Alain Le Quellec (Maire de Quéménéven et Conseiller Régional).

Le PIMMS Mobile est présent sur la place de la Mairie deux mardis par mois de 12h à 18 h. Prochaine permanence le 30 octobre.

Rappel : Le PIMMS a pour objectif de faciliter l'accès aux services publics : Aide sur internet.

Aide au niveau des démarches administratives. Aide à la recherche d'emploi. Information, conseil et documentation. Site internet : www.pimms.org



Stimuler sa mémoire en prenant du plaisir.

Des ateliers mémoire sont Organisés par le Centre Local d'information et de coordination (Clic) de Quimper Bretagne occidentale à la salle communale de Quéménéven, les vendredis 12 et 19 octobre à 14 h puis les vendredis 9, et 23 novembre 2018. Douze personnes y participent.



Demande de carte nationale d'identité

La demande peut se faire dans toute mairie équipée de station biométrique. Il est indispensable de connaître les noms (nom de naissance pour la mère), prénoms, dates et lieux de naissance des pères et mères lors du dépôt de la demande.

Pièces à fournir (originaux):

- Une photographie d'identité aux normes en vigueur
- Un justificatif de domicile datant de moins d'un an à votre nom et à votre adresse, pour la personne hébergée (ex : enfant majeur vivant chez les parents) une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

Première demande :

- Un extrait avec filiation (ou copie intégrale) de l'acte de naissance de moins de 3 mois, ou un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrie) ou depuis moins de 2 ans (autre passeport)

Renouvellement :

- L'ancienne carte nationale d'identité, si la carte est périmée depuis plus de 5 ans ou un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrique) ou depuis moins de 2 ans (autre passeport).

Perte ou vol :

- 25 € en timbres fiscaux, la déclaration de vol ou de perte, un extrait avec filiation de l'acte de naissance de moins de 3 mois ou un passeport valide ou périmé

Personne mineure

- La présence du mineur, accompagné de son représentant légal, est obligatoire. Le livret de famille à jour. La pièce d'identité du représentant légal. En cas de divorce des parents, le jugement définitif, intégral et original.

Voyage à l'étranger avec une carte valide mais facialement périmée :

- Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs depuis le 1er janvier 2004 sont valables 15 ans. Ce prolongement n'est pas systématiquement reconnu à l'étranger. Si vous n'êtes pas en possession d'un passeport valide, vous pouvez obtenir le renouvellement de votre carte d'identité si vous fournissez un justificatif du voyage à l'étranger.

La carte d'identité est valable
 15 ans pour les majeurs - 10 ans pour les mineurs

Recensement : Du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

A quoi sert le recensement ? Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : Age, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logements.....

Les données permettent ensuite de définir la participation de l'état au budget des communes, de calculer le nombre d'élus au conseil municipal et de prévoir les équipements collectifs nécessaires.

L'agent recenseur possède une carte tricolore signée par le Maire.

La réponse aux questionnaires est obligatoire (loi n° 51_711 du 7 juin 1951).

L'Agent Recenseur est recruté par la mairie et formé par L'Insee.

Pour répondre sur internet : www.le.recensement-et-moi.fr

Sur la commune de Quéménéven : 2 Agents Recenseurs viendront à votre domicile avec le sourire

Recensement Militaire:

Les jeunes doivent se faire recenser à la mairie juste après la date anniversaire de leurs 16 ans.

Présenter votre pièce d'identité et le livret de famille

La mairie remet une attestation de recensement.

Après avoir procédé au recensement il est obligatoire d'accomplir une journée Défense et Citoyenneté (JDC).



Rendez-vous

Retrouvailles et loisirs

18 octobre (repas à l'extérieur) → découverte de la vallée des saints

8 novembre 2018

22 novembre 2018

6 décembre 2018 → (loto mini-lots)

Jeudi 20 décembre 2018 → (goûter de Noël)

10 janvier 2019

24 janvier 2019 → (galette des rois)

Repas partagé dans la convivialité avec une vingtaine d'adhérents →



USQ

Le traditionnel coucous de L'USQ aura lieu :

Le 17 novembre à la salle municipale.

USQ est en tête de son groupe à égalité avec Trégourez. Victoire à domicile contre Pont de Buis → 3 buts à 2. Match nul à Lanvéoc → 3 à 3



Horaires bibliothèque pour cet hiver

Mercredi : 10 h à 12 h 15 h 30 à 18 h

Samedi : 10 h à 12 h

La bibliothèque propose des ateliers lecture

" Fais-moi peur" pendant les vacances de la toussaint.

Mercredi 24 octobre de 10 h à 12 h : histoires à raconter et ateliers petits bricolages d'halloween.

Mercredi 31 octobre de 17 h à 19 h "histoires à faire peur"

Petits monstres, sorcières et autres, seront acceptés.....



HORAIRES DES MESSES

samedi 20 octobre : 18 h à Cast.

dimanche 21 octobre : 9h30 à Plomodiern.

samedi 27 octobre : 18 h 00 à Plonévez Porzay.

dimanche 28 octobre : 9 h 30 Locronan.



VIE ASSOCIATIVE

REPAS DU CCAS DU 13 OCTOBRE 2018



Les préparatifs du repas du CCAS.

Alain Conan est fin prêt en cuisine, la table est dressée joliment et l'odeur du repas attire les invités du CCAS.

Au menu :

Coquille st Jacques

Joues de porc, frites avec sa délicieuse sauce aux champignons

Fromage et gâteau au chocolat .



50 personnes étaient présentes au repas du CCAS cette année.

Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, la preuve en image



Les invités attendent le discours de M. Le Maire pour commencer à boire l'apéritif ou à manger.

Ce repas dit "des anciens" est une tradition qui se veut et se doit d'être un moment de convivialité et cette journée constitue un moment très agréable de la vie de la commune.

Quoi de plus sympa que de se retrouver autour d'un bon repas, d'avoir l'occasion de se revoir ou encore de faire plus ample connaissance avec les nouveaux venus, comme Jean-Claude Richard et Marie-Françoise Louboutin.

JARDINER AU NATUREL

Pesticides :

A partir du 1er janvier 2019, les particuliers ne pourront plus utiliser ni détenir des pesticides de synthèse. Ces produits ne seront plus disponibles à la vente.

Le Sivalodet et la commune de Quéménéven ont organisé une réunion d'information ouverte à tous sur le « thème : Qu'est qu'on attend pour jardiner au naturel ».

Changer les habitudes : Pour les collectivités c'est un peu compliqué. Mais pour les jardins, Alain Bars, de la maison d'agri-



culture biologique de Daoulas nous donne quelques petits conseils pour mieux jardiner au naturel.

Des produits alternatifs de substitution sont tout aussi efficaces que les pesticides.

Vinaigre blanc et eau de cuisson → désherbage

Savon-noir → pour éliminer les pucerons

Lait contre le mildiou sur les tomates etc.....

Et puis rien ne remplacera la binette !



Déclaration des Ruchers :

Tout Apiculteur, même avec une seule ruche, est tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur en précisant notamment leur nombre et leur emplacement.

La période de déclaration est fixée entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018.

Cette déclaration se fait principalement en ligne via le site :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr



DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNÂTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTÉL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

25^{ème} Campagne Française de dépistage précoce de lutte contre le cancer du sein, organisée par l'association **Le Cancer du sein, parlons en !** Site internet :

www.cancerdusein.org

Octobre rose est une occasion de mettre en lumière celles ou ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier les informations et la sensibilisation et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs et les soignants.

